

DEPARTEMENT
DE LA
Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

d' ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

d' ROYAN

Séance du 22 Janvier 1948 193

OBJET :

Indemnité aux pompiers

L'an mil neuf cent quarante huit le 22 du mois de Janvier
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé

au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire

en session } ordinaire
 } d'après convocations faites le 17 Janvier 1948
 } extraordinaire

NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. REGAZONI ch. Veyssière, Rochedereux, Chazeaud, Chamboulan, Prugnaud, Meile Rikosky, MM. Bujard, Baudet, Chollet, Péraudeau, Bouchet, Counil, Domecq, Dugour Main, Seugnet, Thirion, Pouget

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient représentés : MM. Cousinet, (Thirion) Métadier (Dufour) Simon (Veyssière)

Absents : MM. Cousinet, Métadier, Simon, Moulinas, Guillaud Reutin, Jaquet, Brotreau.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

— Le Conseil accepte le compte présenté par le Commandant de la Cie de Pompiers à l'occasion du service organisé au bureau de vote pour les élections du 19 Octobre 1947.

Ce compte s'établit comme suit :

12 h de services pour 22 sapeurs à 20 f de l'heure,
720 frs, soit au total 5.280 frs.

12 h de service pour les 3 sapeurs de service de nuit à
20 f de l'heure 720 frs

soit au total 6.000 frs qui seront mandatés sur le crédit inscrit au B.P. 1947, chap. VI - Art. 1.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 13 FEV 1948

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général.

[Signature]



